

CONSEIL MUNICIPAL du 13 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 13 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. DESSOYE Gilles, Maire.

Étaient présents :

M. DESSOYE Gilles, M. LANGRENÉ Stéphane, Mme NIZET Edwige, M. LESEUR François, M. MASSON Philippe et M. BARTHELEMY Sébastien, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

M. LEJEUNE Philippe, Mme GOULET Eugénie, Mme JANNETTA Marion, M. DIEUDONNÉ Dominique
Mme ROBERTI Catherine ayant donné pouvoir à M. DESSOYE Gilles

Ouverture de la séance à 20 heures 30

Est élue secrétaire de séance : Mme NIZET Edwige,

Lecture du procès-verbal de la dernière séance du 18 octobre 2021 pour approbation.

Lecture de l'ordre du jour et début des délibérations.

Délibération n°2021-020

CHOIX DE L'ENTREPRISE TRAVAUX TOITURE MAIRIE

Monsieur le Maire expose que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 7 décembre 2021.

Deux offres d'entreprises ont été déposées et sont admissibles.

Suite à l'analyse de celles-ci, l'entreprise GARNOTEL a obtenu la note de 89/100 et l'entreprise GARNIER 81,27/100.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents et représentés

De **Retenir** l'entreprise GARNOTEL pour un montant de l'opération s'élevant à 232 945,61 € TTC

Et **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

Délibération n°2021-021

REGLEMENT GENERAL POUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entré en vigueur le 25 mai 2018, impose de nombreuses obligations en matière de sécurité des données à caractère personnel traitées par Ville-en-Selve, dont le non-respect entraîne de lourdes sanctions.

Le RGPD s'applique à la commune de Ville-en-Selve pour tous les traitements de données personnelles, qu'ils soient réalisés pour son propre compte ou non et quel que soit le support utilisé, papier ou informatique.

Afin de répondre aux obligations en la matière des collectivités territoriales et des établissements publics de la Marne qui le souhaitent, le CDG de la Marne propose à compter du 1er janvier 2022 une mission RGPD dont la finalité sera d'assister et de conseiller l'Autorité Territoriale dans la démarche d'évaluation des risques liés à la protection des données personnelles et dans la mise en place d'une politique de mise en conformité avec le RGPD.

Elle comprendra :

- La mise à disposition d'un délégué à la protection des Données, dont la désignation constitue une obligation légale pour toute entité publique. Le Délégué à la Protection des données est le CDG51. Il sera assisté d'une équipe dédiée au RGPD.
- Des réunions d'information/sensibilisation
- La mise à disposition d'une base documentaire : modèles types (fiches de registre, mentions...) / procédures types / supports de communication
- L'accompagnement dans la réalisation des états de lieux / inventaires
- L'accompagnement à la réalisation des analyses d'impact
- L'analyse sur demande de la conformité au RGPD de contrats / conventions / formulaires / dossiers... et apport de préconisations et de mentions
- L'accompagnement dans le traitement des demandes d'exercice de droits
- L'accompagnement en cas de violation de données
- Le relais auprès de la CNIL
- La présentation d'un rapport annuel.

Le coût annuel de cette mission pour Ville-en-Selve au titre de l'exercice 2022 est de 100 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE :

- d'**Autoriser** le Maire à signer la Convention d'adhésion à la mission RGPD avec le CDG 51
- d'**Inscrire** les crédits nécessaires au budget.

Délibération n°2021-022

ETAT D'ASSIETTE 2022

Monsieur le Maire présente l'inscription à l'état d'assiette 2022 des coupes prévues dans l'aménagement forestier et concernant plus précisément la parcelle ONF n°11 (3ha24)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Donne** son accord pour l'inscription à l'état d'assiette 2022 des coupes prévues dans les parcelles forestières ci-dessous désignées de la forêt communale de Ville en Selve, d'une superficie de 3 ha 24
- **Fixe** la destination et les conditions d'exploitation des produits de la façon suivante : Vente en bloc de tous les produits
- **Autorise** le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Délibération n°2021-023

TARIF AFFOUAGES 2021-2022

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le maintien du tarif à 8 € le stère.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés

- de **MAINTENIR** le tarif des affouages comme l'année dernière.
- de **FIXER** le tarif des affouages 2022 à 8.00 € le stère.

Les parcelles retenues pour la saison d'affouages 2021-2022 sont les parcelles ONF n°12.1 et n°12.2

Délibération n°2021-024

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2022

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un recensement de la population municipale sera effectué du 21 janvier au 20 février 2022.

Pour cette mission de recensement, un coordinateur et 2 agents recenseurs sont retenus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Décide** d'attribuer la somme de 250 € à chaque recenseur + 50 € en cas de retour supérieur à 95 %
- **Autorise** Monsieur le Maire, dans les termes fixés ci-dessus, à prendre les arrêtés correspondants.

Information : Communauté Urbaine du Grand Reims

Monsieur le Maire informe le conseil municipal :

- De la réflexion sur **l'évolution de la Station d'épuration** (mise aux normes). Un retour de l'audit STEP (en Visio) avec le bureau d'étude Artelia est prévu le jeudi 16/12/2021.
- Fond de concours CUGR pour les projets d'investissements communaux (période 2022 – 2024), Une demande a été faite vers la CUGR avec dépôt de notre dossier cet été pour les travaux toitures mairies, L'examen des dossiers a été effectué le 01/12/2021 en commission, Notre dossier est éligible et retenu, sous réserve de validation en conseil communautaire du 16/12/2021, Aide financière possible de 32 111,26 €, Délibération du CM pour la signature de la convention financière (après le CC du 16/12/2021) à prévoir lors du prochain conseil municipal,

Information : Commune

- Travaux voirie à Ludes :

La rue de Chigny a été réouverte à la circulation à partir du 11 décembre et ce jusqu'au 02 janvier 2022

Reprise des travaux de voirie le 03 janvier 2022 pendant une période de 5 semaines.

- Surpresseur pour l'alimentation en eau potable de l'IME

Pour rappel : L'IME est géré par un bail emphytéotique de 75 ans courant jusqu'en 2053 avec la commune de Ville en Selve.

La Communauté Urbaine du Grand Reims, de part la compétence transférée, est propriétaire du réservoir qu'elle a confié en exploitation à VEOLIA par le biais d'une DSP (jusqu'au 31/12/2026).

Un projet de convention d'occupation des locaux pour l'installation du surpresseur a été transmis à l'IME pour validation avec prise d'effet au 01/01/2022, en attente de retour.

Questions diverses

Commission patrimoine (voiries, bâtiments et réseaux)

Poursuite de l'inventaire lié à l'entretien. Prochain rendez-vous le 08/01/2022

=> Génération de fiches navettes CUGR (travaux de réfection).

=> Listing et planification des tâches pour l'employé.

=> Installation de 3 nouveaux bancs (reçus) à prévoir également.

Rallye Monte Carlo (du 27/01 au 02/02/2022):

Information du directeur de course.

=> Passage sur la commune le jeudi 27/01/2022

Réunion avec la sous-préfète d'Epernay pour cette manifestation le 09/12/2021

Vœux et repas des aînés / difficultés pour organiser ces événements. Report à prévoir.

Prochain n° de la Gazette pour fin d'année

Diffusion par mail et uniquement papier pour ceux n'ayant pas communiqué d'@mail en mairie.

La séance est levée à 21h45